Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Projet Éducatif des structures d'accueil 2024-2028

Petite Enfance Jeunesse

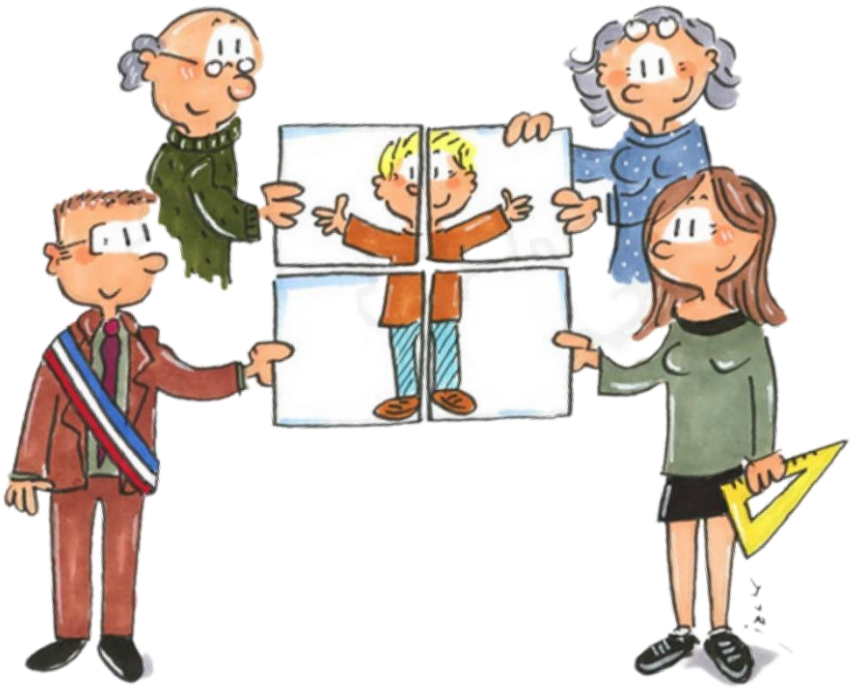

"L'enfant citoyen de demain"

Approuvé par le Conseil de communauté en date du 5 décembre 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Co-construire pour mieux répondre aux enjeux éducatifs

« Traduire l'engagement politique et professionnel de tous et la volonté partagée d'assurer un accueil de qualité au service des enfants et des familles »

Ce projet éducatif est le fruit d'une concertation inédite lancée par la CCPR auprès des parents, de l'ensemble des Élu·es, des acteurs intervenants auprès des enfants et des partenaires (Caisses d'Allocations Familiales, Protection maternelle et infantile, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports...)

Un questionnaire envoyé aux parents du territoire et à tous les assistants maternels.

2 séminaires avec tous les agents, des Élu·es et partenaires

6 groupes de travail pour réfléchir sur des thématiques choisies

Le service enfance

Il constitue un service important rendu aux familles par des professionnels qui ont une vocation essentielle, à savoir celle de favoriser la continuité éducative par le développement de l'enfant, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société pour en faire

« le citoyen de demain »

Chiffres clés

- 16 structures d'accueil
- 126 agents
- Nombre d'habitants : 18 588 (Source Insee 2021)
- Entre 800 et 1 000 enfants accueillis chaque jour
- Sur le territoire : 2 894 enfants de 0 à 14 ans et 875 jeunes de 15 à 19 ans (Source Insee 2021)
- 6,47 M€ de budget en 2023
- Un coût net de 2,46 M€ pour la CCPR

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Table des matières

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE ... 1

1. La geographie du territoire ... 1
2. Les competences ... 1
3. L'organisation institutionnelle de la collectivite ... 2
4. La situation economique et la population active ... 2
5. La mobilite ... 2
6. Les associations, partenaires de la jeunesse ... 3

II. LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE ... 4

1. Le projet de territoire 2020-2026 ... 4
2. La Convention Territoriale Globale ... 5
3. Les besoins identifies des familles pour une reponse adaptee ... 5

III. DEFINITION PROJET ÉDUCATIF : QUOI, POURQUOI, POUR QUI ? ... 6

1. Éducatif et pedagogie : qu'est-ce que c'est pour la Communaute de Communes ... 6
2. Qu'est-ce que c'est ? ... 6
3. A qui est-il communique ? ... 7

IV. LES ENGAGEMENTS EDUCATIFS ... 8

1. L'intercommunalite ... 8
2. La mutualisation ... 8
3. L'enfant, l'environnement et sa structure ... 9
4. De la notion de garde a la notion d'accueil ... 9
5. Les objectifs educatifs ... 9
6. Notre charte d'accueil et nos valeurs partagees ... 10
   - *Le Respect ... 10*
   - *La Tolérance ... 11*
   - *La Solidarité ... 11*
   - *Le Partage ... 11*
   - *La Simplicité ... 11*
   - *La Patience ... 11*
7. Les structures d'accueil ... 12
   - *Le Relais Petite Enfance ... 12*
   - *Les Etablissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs ... 12*
8. Enjeux et missions des structures d'Accueil ... 13
   - *Enjeux du Territoire ... 13*
   - *Enjeux sociaux et sociétaux ... 13*
   - *Enjeux éducatifs ... 13*

V. L'ENFANT, CITOYEN DE DEMAIN ... 14

VI. DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ... 15

VII. LA CONTINUITE EDUCATIVE ... 16

- *L'accompagnement scolaire ... 17*

VIII. LES EQUIPES PLURI PROFESSIONNELLES ... 18

1. Educateur ou animateur ? ... 18
2. Chaque competence est mise au service d'un projet commun ... 19
3. La valorisation des metiers ... 19

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

IX. LES STRUCTURES, DES LIEUX D'EXPERIMENTATION ET DE DECOUVERTES POUR GRANDIR ET SE CONSTRUIRE 20
1. GRANDIR PAR LE JEU 20
2. LE DROIT A L'ERREUR ET LA VALORISATION DES TALENTS 21
3. LES LOISIRS CREATIFS ET ARTISTIQUES 21
4. A LA DECOUVERTE DE SES SENS 22
5. "L'OISIVETE" 22
L'oisiveté, ne rien faire, est-ce faire quelque chose ? 22
6. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT 23
L'environnement, fabuleux terrain de jeu pour le Service Enfance-Jeunesse 23
La connaissance et la préservation de son territoire 24
La valorisation des déchets, le développement durable 24
Promouvoir une alimentation saine et responsable 25
La mobilité douce 25

X. LES BESOINS ET LA PLACE DES FAMILLES 26
1. L'IMPLICATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE 26
2. LES ADMISSIONS ET FAMILIARISATION 26
L'admission 26
La période de familiarisation 27

XI. LE VIVRE-ENSEMBLE 28
1. LA VIE EN COLLECTIVITE, DROITS ET DEVOIRS 28
2. COMPRENDRE ET ACCUEILLIR LA DIFFERENCE POUR DEVELOPPER SA TOLERANCE 28
3. INCLUSION ET HANDICAP 29

XII. LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES 30
Qu'est-ce que l'accueil extra-scolaire ? 30
Le Loisir, comme levier d'apprentissage 30
Le Loisirs, comme outil de découvertes 30
Le Loisirs pour prévenir et sensibiliser 30

XIII. LE RESEAU PARENT 31

XIV. CONCLUSION 32
ANNEXE 1. LES EMOTIONS 34
ANNEXE 2. LE DEVELOPPEMENT D'UN ENFANT 35
ANNEXE 3. LA BOITE A OUTILS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE 39
ANNEXE 4. ARRETE PORTANT CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE 46
ANNEXE 5. STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE 46
ANNEXE 6. REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL : ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, RELAIS PETITE ENFANCE, ACCUEILS DE LOISIRS 46
ANNEXE 7. LE PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026 46
ANNEXE 8. « LE GUIDE DE L'AGENT » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE. 46
ANNEXE 9. BIBLIOGRAPHIE 46

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Fiche d'identité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Président
Umberto STAMILE

Vice-Président en charge de la compétence Enfance Jeunesse
Alain KLEINDIENST

Directeur Général des Services
François SERBONT

Coordonnées :

1 rue Pierre de Coubertin, 68150 RIBEAUVILLE
Téléphone : 03.89.73.27.10

www.cc-ribeauville.fr

https://www.facebook.com/ComcomRibeauville

https://www.instagram.com/ccpaysribeauville/

https://www.intramuros.org/

https://www.linkedin.com/company/communaute-de-communes-pays ribeauville/about/

https://cc-ribeauville.portail-familles.app/

Documents annexes et complémentaires au projet Educatif

Annexe 1 : Les émotions
Annexe 2 : Le développement d'un enfant
Annexe 3 : La boîte à outils du service Enfance Jeunesse
Annexe 4 : Arrêté portant création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
Annexe 5 : Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
Annexe 6 : Règlements de fonctionnement des structures d'accueil : Etablissement d'accueil du jeune enfant, Relais Petite Enfance, Accueils de Loisirs
Annexe 7 : Le Projet de Territoire 2020-2026
Annexe 8 : « Le guide de l'agent » de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
Annexe 9 : Bibliographie

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

I. Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Chiffres clés

16 communes

167 Km²

109 habitants par Km²
(Source Insee 2021)

L'analyse du contexte géographique, du réseau routier, des transports collectifs, de la situation économique, de la population active et enfin de la vie associative, nous donne des renseignements très utiles à la connaissance du public de notre territoire.

1. La géographie du territoire

La Communauté de Communes du pays de Ribeauvillé (CCPR), comprend 16 communes réparties sur quatre unités géographiques distinctes qui sont d'Ouest en Est, le Ried, la plaine, le Piémont viticole et la montagne vosgienne. L'éclectisme des terrains engendre une grande diversité de faune et de flore dont la richesse est particulièrement importante à l'ouest en direction de la montagne.

2. Les compétences

Afin d'agir dans l'intérêt des citoyens de son territoire, la Communauté de Communes exerce des missions ou compétences qui lui ont été dévolues par le législateur ou transférées par ses communes membres et dont on trouvera le détail, annexe 5.

Au titre de ses compétences facultatives, la CCPR exerce celles relevant des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

3. L'organisation institutionnelle de la collectivité

Le Conseil de Communauté est composé de 31 délégués titulaires et 10 suppléants.

Le Président administre et représente la Communauté entouré de plusieurs vice-présidents, à qui il a confié la direction et le travail d'une ou plusieurs commissions.

Depuis le 11 juillet 2020 et pour un mandat de 6 ans, la commission Enfance et Jeunesse est présidée par M. Alain KLEINDIENST.

4. La situation économique et la population active

Le Pays de Ribeauvillé présente une économie davantage axée sur l'agriculture et le tourisme par rapport au reste du département. On y trouve une proportion plus élevée d'agriculteurs, ainsi qu'un nombre significatif d'artisans, de commerçants, et, dans une moindre mesure, d'employés.

Le taux d'activité des 25 – 54 ans est supérieur à 94.6% de la population active

(Source Insee 2021)

Le taux d'activité des 54 – 64 ans supérieur à 59.4% de la population active

(Source Insee 2021)

5. La mobilité

Actuellement l'offre de transports ne répond pas forcément aux attentes de l'ensemble de la population.

Dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes, une réflexion sur les modes de transports pourra être menée sur :

- Les flux touristiques, les mobilités douces,
- Les déplacements vers l'extérieur et au sein du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

6. Les associations, partenaires de la jeunesse

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé compte plus de 379 associations sportives, culturelles, artistiques avec lesquelles le service enfance jeunesse travaille régulièrement.

La majorité des associations propose des activités durant les périodes scolaires.

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats, est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée ».

Vaclav Havel

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

II. La politique Enfance-Jeunesse

La CCPR développe depuis plus de 20 ans une politique active en direction de la petite enfance, de l'enfance - et dans une moindre mesure - de la jeunesse.

Les structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire de manière à ce que toutes les communes bénéficient d'un mode d'accueil, soit directement, soit sous la forme de RPI / école unique avec transport.

Cette politique ambitieuse fait écho aux préoccupations légitimes des familles qui souhaitent concilier vie professionnelle, vie familiale et bien être de l'enfant.

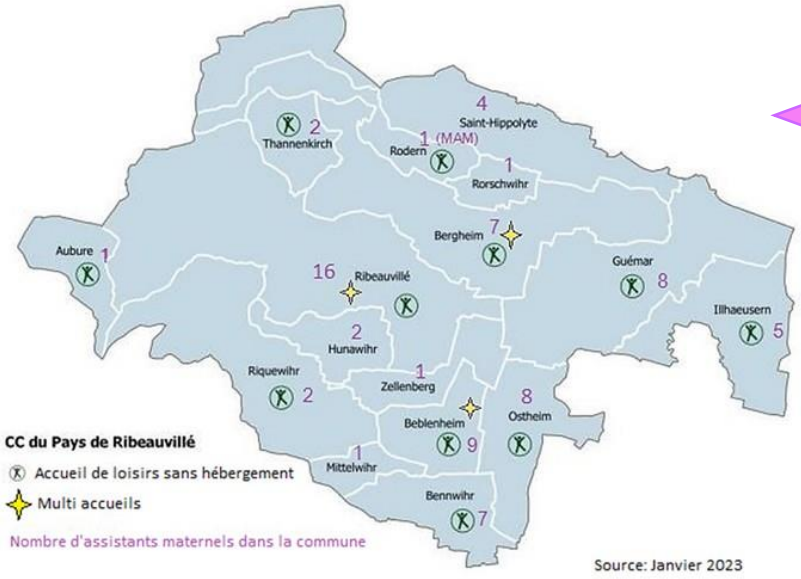

Chiffres clés

3 Etablissements d'accueil du jeune enfant

1 Relais Petite Enfance :
80 Assistant·es maternel·les
1 Maison d'Assistant·es Maternel·les

1 Réseau Parents

12 structures accueil collectifs des mineurs

Un catalogue d'activités estivales pour les 2-17 ans

1. Le projet de territoire 2020-2026

Sont inscrits dans le projet de territoire 2020-2026 de la CCPR adopté par l'organe délibérant le 30 septembre 2021, les actions suivantes (cf. annexe 7) :

- Aménagement / Construction de bâtiment ;
- Augmentation du nombre d'AMATS ;
- Travail en partenariat de manière à intégrer davantage les enfants/jeunes dans leur territoire ;
- Développer des services de soutien à la parentalité ;
- Réflexion sur la mise en place de moyens en faveur de la tranche d'âge 11-17 ans (création d'un service enfance-Jeunesse) ;
- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants : réflexion autour de la mise en place d'horaires atypiques ;

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

2. La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) couvre un périmètre plus large que le domaine de l'enfance et implique tous les champs d'intervention du territoire. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La Convention territoriale Globale est bien plus qu'un dispositif financier. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation du Projet de Territoire. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention sur cinq ans entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. La CTG 2ème génération (2025-2029) intègrera en plus les 16 communes du territoire qui seront alors cosignataires. Elle s'inscrit parfaitement dans les enjeux, les orientations stratégiques et le programme d'actions du projet de territoire 2020-2026 de la CCPR.

3. Les besoins identifiés des familles pour une réponse adaptée

Chiffres clés

1066 familles en couple
372 familles isolées

85 % des familles travaillent et ont besoin d'un lieu d'accueil pour prendre en charge leurs enfants en journée

La modification du schéma familial, familles recomposées, monoparentales entraîne une évolution des besoins des familles :

- Plus de souplesse dans l'accueil des enfants pour répondre aux demandes liées à la garde alternée et aux évolutions sociétales/schémas familiaux modifiés ;
- Trouver un accueil répondant aux contraintes professionnelles liées au territoire, comme les horaires atypiques ;
- Trouver une solution pour les accueils d'urgence et en halte-garderie (travail saisonnier, vendanges…).

Les parents ont également besoin que les structures soient accessibles autant bien géographiquement que financièrement.

L'accueil proposé doit répondre aux besoins de l'enfant (physiologiques, de sécurité, de développement et de découvertes…). En effet, les familles sont attentives aux valeurs éducatives et pédagogiques portées par les structures afin d'ouvrir les enfants au monde et de les préparer à devenir les citoyens de demain.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

III. Définition Projet Éducatif : quoi, pourquoi, pour qui ?

1. Éducatif et pédagogie : qu'est-ce que c'est pour la Communauté de Communes

Pour pouvoir définir le projet éducatif, nous nous sommes penchés sur la sémantique des termes *éducatif* et *pédagogie* afin d'avoir une vision la plus juste possible du Projet Educatif que nous souhaitons mettre en œuvre sur notre territoire.

Éducatif : C'est l'art de former une personne, et plus particulièrement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie, tout en transmettant un corpus de connaissances et de valeurs de la vie sociale.

L'éducation est le carrefour des responsabilités privées et publiques. Dès la naissance et tout au long de sa vie, l'enfant partage son temps entre sa famille et différents lieux. Il revient aux différentes personnes qui l'entoureront de lui transmettre les fondements indispensables et en lui fournissant des exemples vivants.

Pédagogie : La pédagogie est l'art, la science d'enseigner, d'utiliser des théories. Elle rassemble les méthodes d'enseignement, les objectifs éducatifs et les moyens pouvant transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. La pédagogie guide les professionnels dans leur intervention. Selon Emile DURKHEIM, la pédagogie est une *« réflexion appliquée aussi méthodiquement que possible aux choses de l'éducation »*.

2. Qu'est-ce que c'est ?

Le Projet Éducatif de la Communauté de Communes retrace la volonté politique approuvée par les élu·es quant à la prise en charge de l'enfant de 0 à 17 ans sur le territoire.

Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre concrète et ses principes.

Il définit le sens de ses actions.

Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Il constitue la référence autour de laquelle le responsable de structure et son équipe construiront le projet pédagogique, puis le projet d'animations. Il est transmis aux familles et à l'ensemble des partenaires.

Le Projet Educatif et le Projet Pédagogique sont obligatoires pour tous les Accueils Collectifs de Mineurs.

La réglementation concernant les Etablissements d'Accueil du jeune Enfant s'inscrit dans le Code de la Santé Publique, article R2324-29 modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11.

La règlementation concernant les accueils collectifs de mineurs s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, aux articles R227-23 modifié par le Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006, R227-24, R227-25 et R227-26.

3. A qui est-il communiqué ?

Il est remis lors de la déclaration du séjour ou de l'accueil à nos partenaires, CAF, SDJES, PMI qui en ont pris connaissance et l'ont approuvé.

Aux personnes qui dirigent et animent un accueil avant leur entrée en fonction : c'est une sorte de contrat de prise en charge pédagogique des enfants.

Aux représentants légaux des mineurs avant leur accueil, qui constitue également un contrat avec les familles.

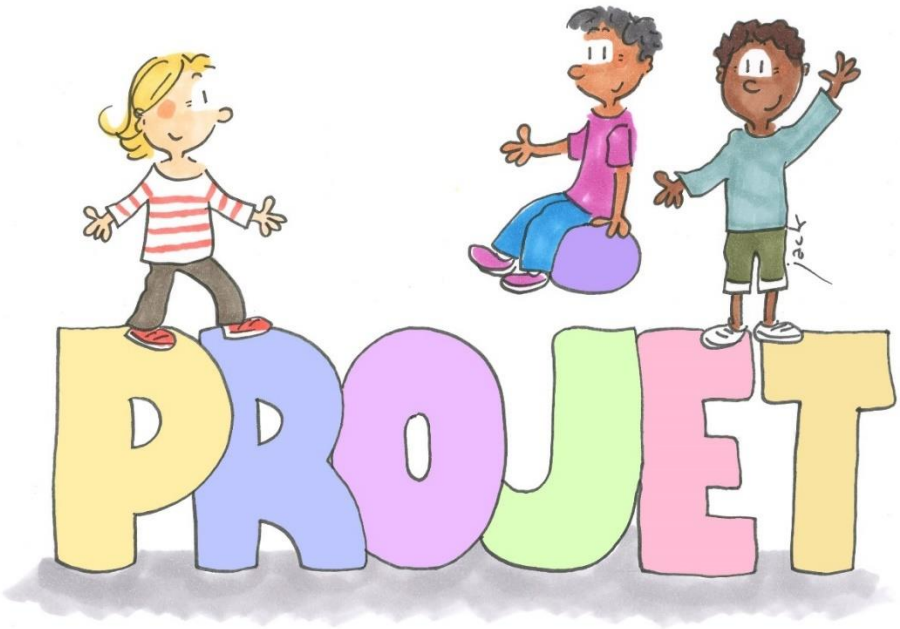

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

IV. Les engagements éducatifs

1. L'intercommunalité

L'expression « intercommunalité » désigne le rassemblement institutionnel de plusieurs communes qui partagent un projet de développement.

Pour la réalisation de ce projet, les communes mettent en commun leurs moyens et leurs ressources dans un souci d'efficacité de la gestion publique.

Les différentes structures du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes sont des maillons solidaires pour former un réseau riche et varié défini dans le projet de territoire.

Le projet éducatif étant le socle commun de toutes les structures du territoire, celui-ci développe toutes les démarches pédagogiques mises en œuvre pour que l'enfant devienne le citoyen de demain.

Chaque structure possède des particularités avec des richesses différentes. Avec cette diversité, les professionnels peuvent décliner leur projet pédagogique et proposer un projet d'animations en s'adaptant aux besoins de la population, tout en ayant à l'idée les valeurs communes.

2. La mutualisation

« Action de mutualiser, répartir solidairement parmi les membres d'un groupe ou de mettre en commun ».

Les agents du service enfance-jeunesse sont rattachés à la Communauté de Communes et non à la structure dans laquelle ils travaillent.

Notre fonctionnement mutualisé permet aux structures de bénéficier d'échanges de compétences, de la mobilité du personnel et de matériels spécifiques partagés.

L'objectif est également de poursuivre ou de faire évoluer la mutualisation des compétences avec les différents partenaires ou associations du territoire afin d'y ancrer les futurs citoyens de demain.

Les échanges intergénérationnels, les liens avec les commerçants, les artisans, les professionnels et les associations des communes favoriseront la construction de la personnalité de l'enfant, pour le guider sur la voie de la citoyenneté.

Ils permettront également la transmission de l'histoire et de la connaissance de leur patrimoine culturel et historique.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

3. L'enfant, l'environnement et sa structure

Le territoire est riche de possibilités pour l'enfant.

Véritable terrain de jeu pour les professionnels, les interactions avec les différents acteurs de l'intercommunalité permettent à l'enfant de devenir un citoyen, mais aussi de pouvoir comprendre et d'intégrer son environnement. Chacun apprend et s'enrichit de l'autre.

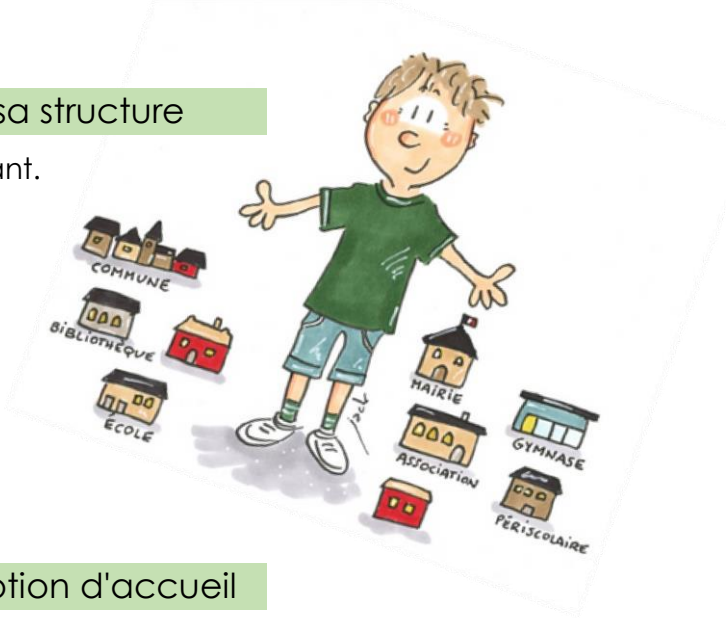

4. De la notion de garde à la notion d'accueil

Notre volonté est de proposer un accueil de qualité tout en prenant en compte les besoins et en répondant aux contraintes de la vie professionnelle et familiale.

Elle est aussi de préserver une continuité dans la vie de l'enfant et du jeune et de lui permettre un développement harmonieux dans des lieux de vie conviviaux.

5. Les objectifs éducatifs

- Être un partenaire en termes d'éducation pour toutes les tranches d'âges de 0 à 17 ans ;
- Véhiculer un certain nombre de valeurs ;
- Créer une dynamique de projet pour et avec les enfants et les jeunes ;
- Prévenir les conduites à risques ;
- Faire découvrir des activités variées et en faciliter l'accès ;
- Leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie ;
- Prendre en compte les souhaits et demandes des enfants et des jeunes, en fonction des possibilités proposées par les centres ;
- Guider les enfants sur le chemin de la citoyenneté.
- Tenir compte de leurs besoins différents selon la tranche d'âge, les moments de la journée et les périodes de l'année.

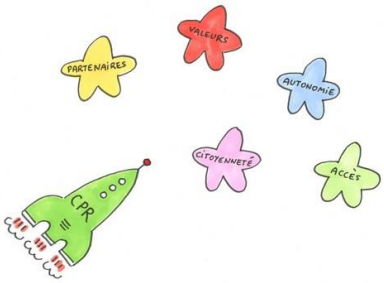

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

6. Notre charte d'accueil et nos valeurs partagées

« L'enfant est un individu unique : pour apprendre, il doit se sentir accepté, aimé, en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit, le soutient ».
Maria Montessori

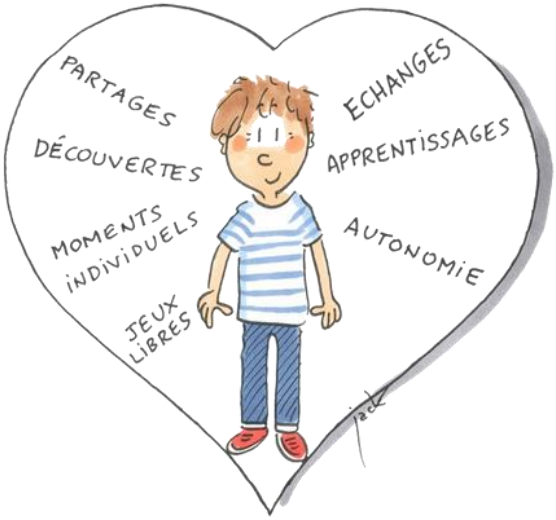

Les besoins de l'enfant sont variables en fonction des différents moments de la journée, de l'âge et de la maturité, mais également du vécu familial et social.

Il paraît donc essentiel d'en faire des temps forts pour que chaque enfant puisse s'épanouir.

Tout au long de l'année, les équipes souhaitent privilégier :

- Les moments d'échanges (besoin de se rencontrer après l'école),
- Les moments d'apprentissage de l'autonomie (durant le temps de repas par exemple).
- Les moments de jeux libres (envie de se défouler, de jouer seul ou à plusieurs, de se reposer),
- Les moments individuels permettant à l'enfant d'être oisif (de rêvasser, de souffler ou de faire ses devoirs),
- Les moments de découverte de nouvelles activités manuelles, culturelles et sportives, seul ou en groupe,
- Les moments de partage avec les animateurs où l'enfant peut se confier.

L'objectif principal de ces moments étant d'être à l'écoute des besoins et des souhaits des enfants tout en tenant compte de leurs besoins psychologiques et physiologiques.

Tout ce travail peut se mettre en place autour d'un certain nombre de valeurs que nous défendons

Le Respect

Sans respect, aucune confiance ne peut naître. Comprendre que pour pouvoir profiter pleinement de la structure, il faut savoir accepter les demandes des autres, respecter le rythme de chacun, respecter le personnel encadrant, respecter les locaux et le matériel qui s'y trouvent, sans oublier de se respecter soi-même, ses valeurs et ses choix.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

La Tolérance

Permettre aux enfants et aux jeunes, par le dialogue et la discussion, de découvrir la différence qu'elle soit culturelle ou physique. Découvrir par des jeux, des repas, des sorties découvertes, de la musique, les us et coutumes des pays, accepter la singularité, l'altérité et les différences de l'autre.

La Solidarité

Se rendre compte des atouts de la vie collective, des compétences des individus, camarades pour des actions d'envergure. Comprendre que la collaboration peut ouvrir autant ou plus de portes que la compétition.

Faire émerger des demandes individuelles et arriver à les partager avec les autres. Participer à des actions en faveur de causes humanitaires …

Le Partage

Profiter des temps communs (repas, activités diverses) pour discuter, échanger avec son voisin. Savoir partager les jouets, les livres pour en faire bénéficier un maximum d'enfants. Savoir partager son vécu, ses expériences, ses doutes, ses craintes, ses émotions et pouvoir accepter ce que l'autre porte.

La Simplicité

Savoir profiter de son environnement quotidien, le découvrir et l'apprécier (lors de sorties ou d'organisation de fêtes).

Apprécier et revenir aux choses essentielles, redécouvrir des jeux simples et le plaisir de jouer sans confrontation et sans attendre de récompenses.

La Patience

Comprendre que les aspects de la vie collective ne permettent pas d'obtenir tout, tout de suite. Comprendre que la vie en groupe comporte des avantages et des inconvénients.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

7. Les structures d'accueil

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles. Il contribue activement à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. En recueillant les demandes et les besoins des parents, il a la capacité d'évaluer les besoins des parents et de déterminer les tendances relatives à la demande.

Le RPE est un lieu ressource gratuit, d'information et d'animation. Il s'adresse aux professionnel(le)s de la petite enfance, assistant·e maternel·le, candidat·e à l'agrément, garde à domicile, aux parents employeurs et aux enfants.

Les principales valeurs du RPE outre celles définies dans le projet éducatif, sont les suivantes :

- Le respect de la personne,
- La neutralité,
- La discrétion,
- L'intégrité.

Les Etablissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des modes d'accueil collectif qui prennent en charge l'enfant durant les temps de travail des parents, pour l'accompagnement d'un parent en congé parental, pendant le temps des midis ou des soirées, durant les mercredis ou les vacances scolaires.

Chaque structure permet l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence en fonction des places disponibles.

Nos structures d'accueil sont des lieux vivants où les parents, les enfants et les jeunes participent pleinement à la vie de la structure.

L'enfant pourra y apprendre à se socialiser, en évoluant en toute sécurité dans un cadre ludique conçu pour lui et entouré par une équipe de professionnels de la petite enfance et de l'enfance. Pour la Communauté de Communes, la mise en place d'un accueil collectif ne peut se concevoir sans une identification des enjeux présentés ci-dessous afin de permettre la mise en place d'une véritable qualité d'Accueil et de continuité éducative.

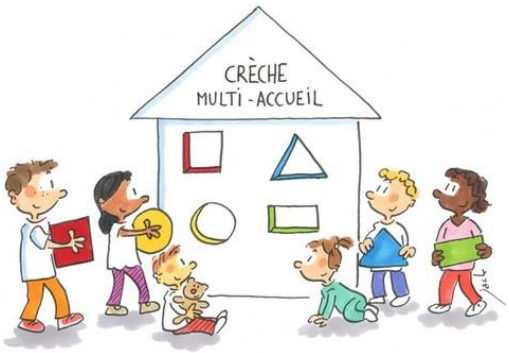

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

8. Enjeux et missions des structures d'Accueil

Enjeux du Territoire

Le développement des différents accueils de qualité contribue à l'attractivité d'un territoire, à son aménagement et à son développement.

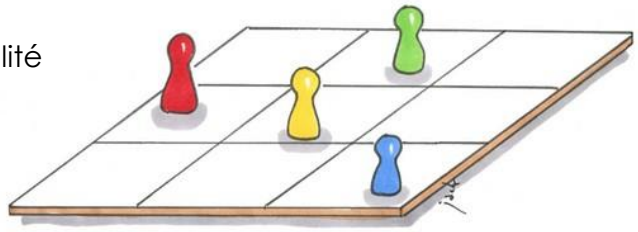

Enjeux sociaux et sociétaux

Les structures répondent à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles et généré par les modes de vie actuels. Elles facilitent la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Elles peuvent permettre un meilleur accès à l'emploi, en diminuant pour les familles certaines contraintes.

Elles sont un espace qui favorise la mixité sociale, elles sont également une réponse possible aux formes « d'inoccupation » des enfants et peuvent ainsi limiter les interrogations et inquiétudes des familles.

Enjeux éducatifs

- Les lieux collectifs d'accueil contribuent à l'apprentissage de la vie sociale, à l'épanouissement de la personnalité et à l'autonomie de l'enfant ou du jeune ;
- Les équipes sont pluridisciplinaires et en relation avec les partenaires tels que la Protection Maternelle et Infantile, la Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Caisse d'Allocations Familiales, la référente sanitaire et santé, la référente inclusion, les autres structures du territoire, … ;
- L'accompagnement de l'enfant se fait, dès l'admission progressive et a pour objectif de l'amener vers l'autonomie et l'épanouissement par la découverte et l'expérimentation ;
- Les équipes mettront tout en œuvre pour respecter au mieux le rythme de l'enfant malgré les impératifs de la collectivité et son organisation et en cohérence avec les autres temps (école, famille, temps de loisirs) ;
- Les structures valorisent le plaisir et non la précocité de l'enfant. Il n'y a pas d'obligation de résultats. Il importe que ce temps d'accueil ne soit pas restrictif dans son fonctionnement et offre un accès au plus grand nombre ;
- Un règlement de fonctionnement propre à chaque type d'accueil collectif est remis aux familles avant l'inscription définitive permettant ainsi aux familles de prendre connaissance des engagements réciproques qu'impose la vie en collectivité ;

L'accueil collectif possède ainsi une réelle fonction éducative, de découvertes et de loisirs.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

V. L'enfant, citoyen de demain

Participer à la construction du citoyen de demain, c'est lui donner un cadre sécurisant à l'intérieur duquel il est possible de bien grandir.

Cette construction relève bien évidemment en première ligne de la responsabilité des parents, mais ils ne sont pas seuls. D'autres adultes jouent des rôles d'éducation, accompagnent les enfants à trouver des voies qui les aident à se construire, cheminent avec eux vers un avenir où chacun a une place au côté des autres, sans les exclure.

C'est la notion d'exemplarité que chacun d'entre nous portons, pour arriver à :

- Un environnement stable, prévisible et rassurant,
- Permettre à l'enfant de découvrir et de comprendre le monde,
- Permettre de découvrir et s'intégrer confortablement à la société.

Concrètement au sein des structures de la CCPR, les objectifs éducatifs sont explicites dans **une dynamique de découvertes et d'apprentissages** :

Développer le vivre ensemble : Favoriser la coopération, la tolérance et la découverte de et par l'autre	**Apprendre le respect de l'autre :** Se respecter, respecter l'autre, l'environnement, la structure, le matériel	**Développer des savoir-faire et des savoir- être**
Initier à l'Éducation à l'environnement et au développement durable : tri, recyclage, valorisation des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire	**Participer à la construction de l'enfant vers le citoyen de demain**	**Favoriser les interactions sociales et la socialisation**

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

VI. Développement de l'enfant

Les équipes prennent en considération le développement de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir et développer ses compétences. Elles apporteront un environnement et des activités adaptées à ses besoins psychiques et moteurs.

Les professionnels qui accueillent les enfants gardent à l'esprit qu'ils sont uniques et progressent à leur rythme : certains seront pressés de grandir et d'autres prendront leur temps, mais tous deviendront grands…

Les différentes périodes du développement de l'enfant se caractérisent par des rythmes et des besoins spécifiques.

Cette construction se fait sur la base de besoins à satisfaire, plus ou moins grands et importants selon les individus. (cf. développement de l'enfant en annexe 2).

« Aucune éducation ne transforme un être : il l'éveille »

Maurice BARRES

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

VII. La continuité éducative

La continuité éducative suppose une relation entre les différents acteurs. Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales la définit comme un *« Art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie »*.

La continuité éducative est l'art du « faire ensemble » propice au « mieux vivre ensemble ». Elle repose sur la création de liens sociaux aptes à concilier l'exercice d'une autonomie individuelle assumée et la recherche d'une sécurité sociale authentique. Elle contribue à terme, à la formation des jeunes, à l'exercice de leur citoyenneté et aux pratiques naissantes d'une démocratie participative sincère et crédible. Elle invite à penser et à agir.

Les élu·es et les agents de la Communauté de Communes définissent la coéducation comme suit :

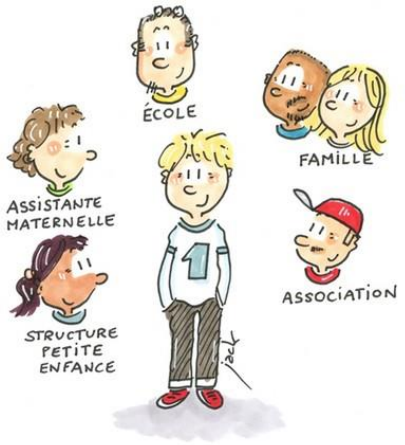

« Echanges de techniques et de conseils, de compétences et de manières de faire. La coéducation est l'éducation de l'enfant dans différents environnements par différents acteurs afin qu'il grandisse et s'épanouisse au mieux. »

C'est un partenariat entre les parents et les différentes personnes gravitant autour de l'enfant. Elle ne peut être possible que s'il y a une écoute, un respect, une confiance mutuelle et une bonne communication.

Chaque acteur transmettra des valeurs éducatives qui permettront à l'enfant de bien grandir et devenir un futur citoyen, « l'enfant est l'avenir de la société ».[1]

La continuité éducative est un travail d'équipe entre parents et professionnels où chacun a/à sa place, en totale cohésion et cohérence, afin de donner un cadre sécurisant, bienveillant et évolutif, favorisant le développement de l'enfant.

Le partage de connaissances que chaque acteur va réaliser avec l'enfant permettra la recherche commune et donc une complémentarité. Le partage des valeurs et des convictions favorise la continuité éducative.

En 2023 nous avons accueilli :

- En EAJE : 234 enfants
- Au RPE : 100 enfants
- En AL périscolaire : 1 169 enfants

« Une coéducation réussie, c'est un enfant épanoui. »

[1] « Coéduquer : Pour un développement social durable » 2004 de JESU Frédéric

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Chaque enfant est unique. Tout au long de son parcours, il découvrira de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, il est donc important de créer du lien, de la connexion et de la complémentarité éducative entre toutes les entités.

L'enfant doit être simultanément préparé à l'exercice de son autonomie et de sa responsabilité. Notre mission sera d'instruire et former le « je » pour inscrire le sens du **nous**.

Les possibilités de collaboration, de coéducation, sont nombreuses et peuvent favoriser des projets communs entre tous les partenaires qu'ils soient structures, familles, écoles, associations, assistant·es maternel·les, clubs sportifs…

Cela permet un partage autour de réflexions communes, d'enrichissement personnel, et d'enjeux sociétaux communs : éducation à la citoyenneté, éducation à l'environnement et au développement durable, favoriser le vivre-ensemble et éduquer au respect.

Le partage n'appauvrit personne, bien au contraire, il enrichit tout le monde.

Il est de nature à créer de nouvelles formes de solidarité entre les différents acteurs.

La triangulation entre les différents acteurs permet de rendre les échanges beaucoup plus concrets et de permettre à l'enfant de disposer des mêmes prises en charge éducatives et pédagogiques quel que soit le lieu qu'il va fréquenter.

L'accompagnement scolaire

Les enfants sont quotidiennement dans des apprentissages, très encadrés et nécessitent une concentration importante.

Au périscolaire, les équipes pédagogiques se donnent pour mission de permettre à chacun de décharger les tensions accumulées durant la journée en respectant le cadre défini.

Il est très important, pour le développement de l'enfant, de lui offrir des espaces de répit, des moments où il peut jouer, s'amuser, être oisif ou encore apprendre de manière ludique.

La priorité n'est donc pas le suivi ou l'accompagnement des devoirs faits. Cependant, n'oubliant pas que la journée de l'enfant est particulièrement chargée, en fonction de l'aménagement des locaux, une salle spécifique sera mise à disposition de ceux qui le souhaitent, permettant ainsi d'offrir les meilleures conditions de travail possible. A défaut, un espace pourra être occupé dans la structure, à proximité du groupe, sous réserve que cela n'empiète pas sur les temps de loisirs des autres enfants.

Les familles doivent rester les référents des apprentissages scolaires. Leurs rôles est primordial dans le développement de l'enfant. Ce moment privilégié où les parents manifestent de l'intérêt à l'égard des devoirs valorise l'enfant dans ses apprentissages et développe sa confiance en lui.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

VIII. Les équipes pluri professionnelles

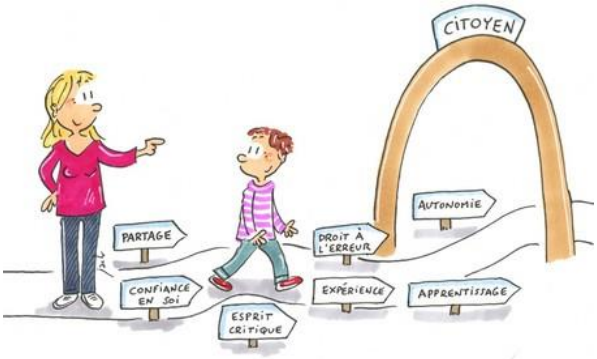

Le Service Enfance

C'est 20 métiers différents exercés

Une équipe se définit par un ensemble d'individus différents et complémentaires, rassemblés autour d'un but commun au service de la mission[2].

Une équipe est pluriprofessionnelle lorsqu'elle met autour de la table, des "experts", des "professionnels du métier". En contact avec les usagers, toutes les équipes ont développé une expertise et des compétences, par leurs expériences et leur ancienneté autour d'un projet commun.

Outre les spécificités liées à leurs formations, chaque membre de l'équipe participe à la mise en œuvre des projets de la structure et est présent auprès des enfants, à chaque temps d'accueil, pour leur apporter toute l'attention nécessaire à leur épanouissement.

1. Educateur ou animateur ?

L'éducateur a pour mission de susciter l'éveil de l'enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. Il créera un environnement riche et motivant pour contribuer à l'éveil et aux apprentissages de la vie sociale de l'enfant. L'intervention d'un « éducateur » se base sur le champ théorique de l'action sociale, c'est-à-dire : la psychologie, la psychanalyse, la sociologie et d'autres approches spécifiques.

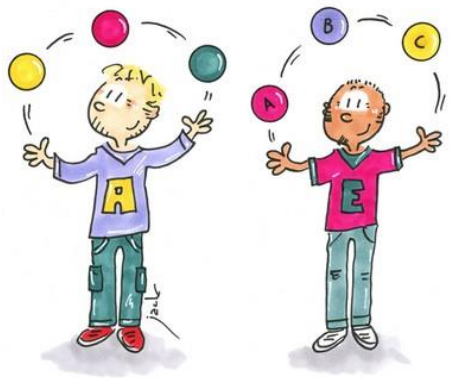

« L'animateur » a pour mission de favoriser la création de liens dans un but socioculturel en passant par le pédagogique et la création d'ambiance via des projets d'animation.
L'animation consiste à concevoir, développer, organiser des moments collectifs visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes en prenant en compte leur environnement.
Au quotidien, les professionnels sont tout autant des acteurs de l'animation, mais également des acteurs du développement éducatif de l'enfant en fonction des temps proposés.
Il est important de ne pas se focaliser sur les termes utilisés, mais sur l'objectif commun : contribuer à la mise en œuvre de conditions favorisant le développement affectif, cognitif et social des enfants.

[2] Guide du manager au sein de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

2. Chaque compétence est mise au service d'un projet commun.

Autant que faire se peut, nous avons à cœur de créer de la mixité dans nos équipes éducatives. Cela permet d'apporter un équilibre dans l'équipe et/ou offre à l'enfant un repère éducatif.

La polyvalence offre plusieurs choix et visions du monde à l'enfant et cela favorise aussi son ouverture d'esprit.

Avoir des adultes identifiés permet d'être à l'écoute des enfants et de leurs parents afin de répondre à leur besoin de bien-être.

La polyvalence des animateurs est un atout pour diversifier les activités. Le partage de leurs expériences et de leurs compétences permet de satisfaire les différentes tranches d'âge.

Cette complémentarité favorise l'inclusion de tous les publics et de toutes les différences.

3. La valorisation des métiers

La valorisation des métiers de la petite enfance, de l'enfance et de l'animation est cruciale pour plusieurs raisons :

- **Développement des enfants :** Les professionnels de l'enfance jouent un rôle clé dans le développement cognitif, émotionnel et social des enfants. Leur travail influence directement la construction des futures générations.
- **Stabilité et sécurité :** Les animateurs/éducateurs créent des environnements sécurisés et stables pour les enfants, essentiels pour leur bien-être. Ils veillent à ce que les enfants se sentent en sécurité et soutenus, favorisant ainsi un développement sain.
- **Education et apprentissage :** Ces métiers incluent souvent des responsabilités éducatives. Les professionnels aident les enfants à acquérir des compétences de base, à développer leur curiosité intellectuelle et à apprendre à vivre en groupe.
- **Accompagnement des familles :** En offrant des services de qualité, les professionnels de l'enfance soutiennent les parents et les familles, leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale plus facilement.
- **Reconnaissance et motivation :** Valoriser ces métiers signifie reconnaître l'importance et la difficulté de leur travail. Cela peut motiver les professionnels, réduire le turnover et attirer de nouveaux talents vers ces secteurs essentiels.
- **Impact sociétal :** Un investissement dans ces métiers se traduit par une société plus équitable et plus épanouie. Les enfants bien encadrés et éduqués sont plus susceptibles de devenir des adultes équilibrés et engagés.

En résumé, la valorisation des métiers de l'enfance et de l'animation est essentielle pour le développement harmonieux des enfants, le soutien aux familles, et la construction d'une société saine et prospère, mais également aussi pour assurer la continuité du service public.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

IX. Les structures, des lieux d'expérimentation et de découvertes pour grandir et se construire

1. Grandir par le jeu

« Le jeu est la plus haute forme de recherche ».
Albert Einstein

Le jeu chez l'enfant apparaît aux yeux de tous comme un phénomène naturel, tellement naturel que l'adulte l'oublie presque.

Le jeu fait grandir les enfants.

Tout développement de l'individu passe par des phases de jeu qui correspondent à des apprentissages indispensables de la vie, nécessaires à la construction de l'adulte et du citoyen de demain.

C'est un moyen de prendre connaissance avec le monde et de l'expérimenter. Le « joueur » exprime des envies, des émotions, des sentiments. Il apprivoise la réalité, des règles, des contraintes. Il dialogue, se confronte aux autres et apprend par eux, il développe des stratégies, découvre, rêve, invente, construit et acquiert de la maturité.

Le jeu s'absout de matériel ou de règle. Les joueurs et leurs comportements font le jeu. C'est une action volontaire, individuelle ou collective qui débute sans forcer l'enfant. Le jeu est adaptable, compréhensible, sans malice ou tromperie.

Il est universel, sans distinction de genre ou d'origine. Plus l'enfant joue, plus il s'épanouit et grandit vers le citoyen de demain.

Les équipes pédagogiques ont conscience que l'enfant apprend par le jeu car il mobilise des connaissances et ses compétences afin de résoudre des problèmes. Fortes de ce savoir, les équipes prendront soin d'élaborer leurs projets d'activités en laissant la place nécessaire au jeu.

Il y a différents types de jeu : les jeux d'imitation, libres, de construction, de coopération, des jeux avec des règles de prouesses, de compétition, de chance, d'expressions (danses, cérémonies, théâtre…).

Pour l'enfant, toute activité est jeu ou peut être jeu. Dessiner, modeler, bricoler, construire…
A chaque stade du développement de l'enfant, les jeux favoriseront l'apprentissage et le respect des règles, l'autonomie, la socialisation …

Le rôle de l'adulte est de permettre le jeu, par l'aménagement de la structure, la proposition de jeux ou d'activités et devenir lui-même joueur.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

2. Le droit à l'erreur et la valorisation des talents

« Dans nos efforts pour avancer, il se peut que nous nous trompions, parfois même lourdement. Mais l'Homme est un être qui doit se diriger lui-même ; cette autonomie suppose le pouvoir de commettre des erreurs et de les corriger aussi souvent qu'on en fait. »

Mahatma Gandhi

Si l'enfant a le droit d'expérimenter, d'essayer, alors il a le droit de se tromper. L'adulte doit respecter ce droit fondamental à l'erreur qu'il doit lui-même revendiquer.
Les professionnels ne punissent pas un échec. Ils valorisent l'essai car la réussite est accessoire.
Guider l'enfant sur la voie de l'autonomie c'est avant tout lui permettre de faire seul, parfois avec de l'aide, parfois sous le regard attentif et sous les encouragements de l'adulte.
Chaque enfant apprend à son rythme, le développement n'est pas linéaire et commun à tous. Les compétences se construisent au fur et à mesure après plusieurs tentatives.
Les professionnels ouvrent donc un œil bienveillant sur les talents, différents d'un enfant à un autre, sans comparaison, jugement ou compétition.

3. Les loisirs créatifs et artistiques

« Une confrontation entre théorie et expérience est une condition nécessaire à l'expression de la créativité »

Pierre Joliot

Les loisirs sont un levier d'apprentissages semi-formels permettant le développement de l'imaginaire, la concentration, la patience, l'esprit critique, la tolérance, le sens artistique, appréhendés de manière ludique et récréative.
Les différents ateliers proposés à tous les âges dans les lieux d'accueil apportent des savoirs à l'enfant. C'est une activité dont les acquis, complémentaires aux apprentissages de la famille ou de l'école pour les plus grands sont essentiels.
Les professionnels conçoivent leur programme en tenant compte de ces apprentissages induits et en fonction de leurs objectifs pédagogiques.
Il n'y a pas d'enjeu de réussite du produit fini. La beauté est subjective. L'important est plus dans le cheminement que dans le résultat final. Les compétences mobilisées pour essayer d'atteindre un résultat seront capitalisées par l'enfant au bénéfice de ces projets futurs.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

4. A la découverte de ses sens

La compréhension de son corps passe par l'expérimentation et l'exercice de ses capacités.
Tout au long du développement de l'enfant, les lieux d'accueil participent à l'éveil des 5 sens grâce aux activités proposées.
Ainsi, le goût est stimulé par la découverte des aliments lors des repas qui sont de véritables moments pédagogiques ou des ateliers culinaires.
La vue et l'odorat sont exercés durant les sorties, les balades, les randonnées … Le toucher est développé lors d'ateliers créatifs et artistiques, l'ouïe durant des ateliers musicaux par exemple.

5. "L'oisiveté"

> ***Ne rien faire c'est déjà faire quelque chose***

Rêvasser, réfléchir, se reposer sont autant de possibilités que l'enfant peut exercer dans les lieux d'accueil.

L'adulte est présent pour animer, motiver ou proposer des activités mais l'enfant a le choix d'y participer ou non, selon sa fatigue ou son envie.

Le développement cognitif de l'enfant passe aussi par des phases d'observation et d'oisiveté et l'organisation de la journée permettra ces moments.

L'oisiveté, ne rien faire, est-ce faire quelque chose ?

Le Relais Petite Enfance et les structures d'accueil collectifs sont des tiers lieux éducatifs où chaque enfant, à son rythme, expérimente, apprend, se trompe, réussit, analyse, découvre, essaie, réessaie, construit sa personnalité et grandit vers l'adulte de demain.

Ainsi, bien qu'ils soient collectifs, l'individualité est prise en compte et peut se développer.

Plusieurs leviers d'apprentissage permettent de développer l'imaginaire, la motricité, la concentration, la patience, des savoirs …

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

6. La nature et l'environnement

« Nous croyons regarder la nature et c'est la nature qui nous regarde et nous imprègne. »

Christian Charrière.

Partant du postulat qu'un citoyen est une personne connectée à son environnement, les équipes pédagogiques accompagnent l'enfant dans la connaissance de sa commune, de l'intercommunalité, de son environnement et de la nature.

La forêt, le city, le terrain de foot, le centre historique… Ainsi, tout devient lieu d'apprentissage, d'expérimentation et de jeu.

Organisée ou non, sous forme de jeu libre ou encadré, l'activité proposée dans la nature offre de nouvelles possibilités d'expérimentations et de découvertes. L'enfant peut y pratiquer le jeu libre, à règles, d'imitation, de construction … Les stratégies mises en œuvre pour résoudre des problématiques ou pour trouver des consensus favorisent le dialogue, la collaboration et la socialisation tout en développant une connaissance et donc un respect de l'environnement.

L'environnement, fabuleux terrain de jeu pour le Service Enfance-Jeunesse

La diversité des initiatives et actions éducatives de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, constituent un axe essentiel pour la Communauté de communes.

Un vrai défi de connaissances et d'ancrage des futurs citoyens dans leur territoire !

Plusieurs orientations environnementales sont proposées depuis de nombreuses années au sein des différents lieux d'accueils collectifs et participent chez l'enfant et le jeune à son développement et son épanouissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

La connaissance et la préservation de son territoire

De nombreuses études scientifiques ont prouvé que passer du temps dans la nature favorise :

- Le renforcement du système immunitaire,
- La réduction de l'hyperactivité,
- L'amélioration de la concentration
- L'amélioration des compétences sociales,
- L'apprentissage de l'autodiscipline,
- L'atténuation des risques de développement de la myopie en favorisant la lumière naturelle.

A travers la richesse et la variété de notre territoire (forêt, vignoble, plaine, montagne) et de la vie dynamique et spécifique des 16 communes (marchés hebdomadaires, de Noël, fête du village, journée citoyenne, animations associatives ...), les enfants sont accompagnés vers la découverte de leur territoire.

La connaissance et l'accompagnement du personnel motivé et formé, permet de découvrir la faune et la flore, les saisons et ses richesses… et créer les conditions rassurantes pour que les enfants puissent s'épanouir dans la nature.

La valorisation des déchets, le développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Par le biais des actions concrètes, des outils de sensibilisation et des animations ludiques notre mission est d'initier les enfants à la valorisation des déchets ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Promouvoir une alimentation saine et responsable

La Communauté de Communes fait le choix d'une restauration de qualité et responsable pour satisfaire les petites papilles avec ces principes :

- Tous les menus proposés aux enfants sont faits maison de l'entrée jusqu'au dessert. Ils sont élaborés à partir de produits 100% frais et de saison (aucun produit congelé ni industriel). Les approvisionnements se font en circuit court, directement auprès de producteurs locaux.
- Un seul fournisseur exclusif par famille de produits pour soutenir l'agriculture locale et une plus grande transparence dans les menus.
- Les repas sont livrés en liaison chaude directement en structure par le prestataire Pomme & Chou.

Plus de 850 repas livrés par jour pour toutes les structures

La mobilité douce

Un enfant inscrit dans une structure a la possibilité d'être accueilli toute l'année dans toutes les structures de la CCPR. Cette possibilité donne accès à la richesse du territoire rural, l'accès à la fois à la nature, la forêt, le vignoble, les jardins partagés …, mais également aux différentes infrastructures, éventuellement piscine, gymnase, stades …

La mobilité douce est au cœur des orientations stratégiques politiques et/ou pédagogiques. Elle répond à un besoin d'accessibilité et de mobilité, à une réflexion sur les modes de déplacements plus économes en énergie et contribue à l'épanouissement du futur citoyen sur son territoire.

Chiffres clés

Grâce au soutien de la CAF :

Achat en 2024 de 4 vélos bus

Prévisionnel pour 2025
Achat de 6 vélos bus supplémentaires

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

X. Les besoins et la place des familles

La place des familles, UNE HISTOIRE A CONSTRUIRE !

L'accueil de l'enfant est intrinsèquement lié à celui de ses parents.

En associant et en impliquant les parents dans la vie des structures, nous facilitons l'équilibre de vie de l'enfant, entre les temps familiaux et les temps en collectivité.

Viser le bien-être de l'enfant, implique de prendre en compte aussi sa réalité au sein de sa famille, celle-ci ayant une histoire, un contexte et des ressources.

L'équipe doit connaître la vie de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins. Accueillir et créer du lien au quotidien lors des temps d'échanges avec les familles fait partie des missions des équipes pédagogiques.

Dans le cadre du respect et de la confidentialité des paroles qui circulent, il est indispensable de se réserver des lieux et des temps spécifiques pour parler de l'enfant. Ce positionnement professionnel est important et doit être vécu comme une marque de considération pour l'enfant et sa famille. Cette attitude doit également faire prendre conscience aux parents que la disponibilité des professionnels a des limites qui lui sont imposées par son métier.

1. L'implication des familles dans la vie de la structure

Les parents sont invités à mettre à profit leurs compétences et leurs aptitudes particulières pour s'associer aux équipes pédagogiques lors d'activités ponctuelles. Les familles sont sollicitées pour participer activement à certains moments clés comme les sorties, les fêtes et autres évènements.

Pour mettre du sens dans ces rencontres, il est essentiel de les convier, de les tenir informés de l'évolution des différents projets pédagogiques et de communiquer les informations de la vie de la structure d'accueil.

Une attention particulière sera portée à l'écriture des projets d'activités et aux actions qui seront mises en place afin de passer du « faire pour » au « faire avec » les parents.

2. Les admissions et familiarisation

L'admission

Le Directeur ou la Directrice de structure ou son/sa représentant(e) rencontrera chacun des parents lors de l'admission et particulièrement dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant. Ce temps sera l'occasion de faire connaissance, de dialoguer sur les habitudes des enfants, d'aborder les attentes, les craintes des

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

parents. En effet, cet entretien « concrétise » la séparation qui peut être difficile pour eux.
Cela nécessite l'entière disponibilité des professionnels.

Le/la professionnel·le sera attentif·ve aux besoins exposés par les parents et mettra tout en œuvre pour y répondre au mieux dans les limites du règlement de fonctionnement et du projet éducatif et pédagogique.

Les locaux et le fonctionnement de la structure pourront être présentés si le moment est opportun et ne gêne pas le fonctionnement.

La présence du parent dans la structure est laissée à l'appréciation de chaque équipe selon les besoins et les activités.

La période de familiarisation

La période de familiarisation fera l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre le jeune enfant et sa famille.

Cette période est obligatoire pour les enfants de moins de 3 ans même pour un accueil de courte durée, pour l'enfant, pour les parents et pour l'équipe, chacun devant faire connaissance.

Elle a pour objectif de créer un lien sécurisant tant pour l'enfant que pour ses parents. Des outils permettront à l'équipe d'encadrement de collecter les renseignements nécessaires à la continuité dans les soins et l'attitude éducative.

La familiarisation doit être faite en douceur.

Après avoir expliqué l'organisation de la journée et tout ce que l'enfant va vivre en collectivité, les parents vont s'absenter progressivement et l'enfant va pouvoir explorer davantage ce qui l'entoure et intégrer les repères spatio-temporels. L'enfant va ensuite apprendre à se séparer et à mieux supporter l'absence parentale.

« C'est par la rencontre avec les parents que nous pouvons découvrir l'univers de l'enfant en nous mettant à leur égard dans une position d'écoute compréhensive et en tant que professionnels construire les conditions d'un échange éducatif »

Myriam Mony

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

XI. Le vivre-ensemble

> ***« Faire la promotion du vivre-ensemble, c'est reconnaître toutes les formes de diversité, lutter contre la discrimination et faciliter la cohabitation harmonieuse. »***
>
> ***Commission permanente « Vivre-ensemble » de l'AIMF – Genève – 2018***

Permettre à tous les enfants d'avoir les mêmes droits et devoirs repose tout d'abord sur :

- La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants ;
- La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

1. La vie en collectivité, droits et devoirs

Dans les structures, chaque individu a des droits et des devoirs à respecter, mais également des libertés. Il est nécessaire de mettre en place des règles pour favoriser le vivre ensemble en structure. Lorsqu'elles sont élaborées avec les enfants, ils deviennent acteurs de leur accueil collectif.

Les temps collectifs sont ritualisés pour permettre aux enfants de se connaître, se découvrir et s'appréhender individuellement et collectivement. Chacun peut être lui-même et s'exprimer dans la limite du respect de l'autre.

2. Comprendre et accueillir la différence pour développer sa tolérance

Au sein de nos structures se côtoient des enfants issus de différents milieux sociaux, des enfants porteurs de handicap, des enfants de milieux culturels ou religieux différents.

Chacun peut y trouver sa place, les professionnels eux-mêmes par leurs différences et expériences sont des modèles de la diversité. Leurs postures enrichissent la culture commune. En respectant l'individualité de chacun, les professionnels laissent place à la diversité. La découverte de l'autre dans sa différence, les moyens mis en place par les équipes pour en parler, la comprendre, permet l'éducation à la tolérance.

La tolérance se définit comme étant l'acceptation de l'humain sans jugement, avec des avis différents. La collectivité permet à l'enfant de pouvoir appréhender cette notion et de l'ouvrir à la considération et à l'estime des autres. La différence est une richesse pour tous.

La laïcité permet de mettre les individus au même niveau, ils sont égaux pour vivre ensemble dans les meilleures conditions possibles entre camarades pour partager, pour s'épanouir, pour grandir. La laïcité permet de bien vivre ensemble.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

3. Inclusion et handicap

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé a pu constater une augmentation de la demande de la prise en charge des enfants en situation de handicap ou avec des pathologies chroniques.

En corrélation avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la CCPR constate l'intérêt de favoriser l'inclusion afin que les parents puissent avoir une vie professionnelle et/ou un temps de répit.

Il est important pour les familles d'être rassurées et que les équipes soient soutenues dans l'accompagnement de l'accueil de ces enfants.

L'inclusion permet aux enfants de comprendre que nous sommes tous différents, et que ces différences sont reconnues et acceptées.

Il s'agit d'un enjeu fondamental de l'apprentissage du vivre-ensemble. La diversité n'est pas un problème, mais est davantage source de richesses.

Avant l'accueil de l'enfant, l'équipe, la référente sanitaire et santé et la référente inclusion travaillent en collaboration avec la famille de l'enfant, le corps médical et les partenaires extérieurs pour évaluer les besoins particuliers de l'enfant afin que la structure puisse y répondre le mieux possible.

Son accueil répondra ainsi à ses besoins particuliers et sera profitable à lui-même, à sa famille et à l'ensemble du groupe d'enfants.

Chiffres clés

En 2024, les structures ont accueilli :

- **31 enfants en situation de handicap**
- **44 enfants à besoins spécifiques**

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

XII. Loisirs extra-scolaires

Qu'est-ce que l'accueil extra-scolaire ?

Par accueil extrascolaire, on entend, au sens le plus large, l'accueil d'enfants d'âge scolaire, en dehors de la famille et de l'école : pendant la pause du midi, le mercredi et pendant les congés ou vacances scolaires. Cela englobe les activités autonomes encadrées, les animations éducatives, artistiques, culturelles, sportives ou autres.

Le Loisir, comme levier d'apprentissage

Au sein de nos structures, le public participe à différentes activités, ponctuelles ou récurrentes. Chacune d'elles portées par les professionnels, permet la transmission de savoirs. Savoirs techniques, savoirs théoriques, savoir-faire, savoir-être.

Au-delà du « jeu » et de l'amusement, ces apprentissages deviennent essentiels à la construction de l'individu de demain et favorisent l'épanouissement.

Complémentaires à l'école et à la famille, les propositions des structures ouvrent des voix différentes.

Le Loisirs, comme outil de découvertes

Pour les professionnels, tout est prétexte à la découverte. Les actions de loisirs sont autant de possibilités de découvrir son environnement, sa commune, les associations, les acteurs de son village. A la rencontre de ces partenaires, les agents des structures inscrivent les enfants dans leur territoire et les guident vers sa compréhension et sa préservation.

Investis ainsi dès le plus jeune âge, ils développent plus facilement des habitudes citoyennes.

Le Loisirs pour prévenir et sensibiliser

Les professionnels libèrent leurs talents pour sensibiliser les enfants au « vivre ensemble », à la santé, à la connaissance et la protection de l'environnement, aux règles de vie dans la collectivité. Ainsi pour exemple, les échanges intergénérationnels permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Les jeux et grands jeux et le sport permettent de sensibiliser aux abus des écrans, et de lutter contre la sédentarité. De nombreuses actions solidaires sont proposées en structure. Les professionnels ont à cœur de développer le sens citoyen, l'esprit civique des enfants pour que la solidarité soit au centre de leurs préoccupations.

Les activités estivales, à travers les nombreuses activités diversifiées et adaptées sont aussi l'occasion d'aborder des pratiques à visées citoyennes telles que le secourisme, la prévention routière…

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

XIII. Le réseau parent

« Lorsque l'on devient parent, on se questionne souvent sur l'évolution de son enfant et sur les choix éducatifs que nous sommes ou seront amenés à faire ».

Le Réseau Parents du Pays de Ribeauvillé propose régulièrement des actions (conférences, débats, formations, ateliers parents-enfants, groupes de parole, café des parents…) pour conforter les parents dans leurs compétences et cela aux différentes étapes du développement de l'enfant.

De nombreuses opportunités sont proposées pour permettre aux parents de sortir de l'isolement ou pour tout simplement partager du temps avec leur enfant.

Le programme des actions est disponible sur la page Facebook de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ou sur le site : https://reseauparents68.fr.

Le Réseau Parents 68 coordonne et anime toutes les actions du Haut-Rhin destinées à valoriser les compétences parentales en soutenant le réseau local du Pays de Ribeauvillé, porté par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Coordonné par la chargée de projet parentalité, ce réseau est constitué de plusieurs partenaires du champ social et éducatif (travailleurs sociaux, écoles, structures enfance, …) qui croisent leurs regards sur la parentalité et qui peuvent ainsi proposer des actions au plus juste des besoins des parents.

Chiffres clés pour 2023

19 actions proposées avec 71 rencontres

Participation de 291 parents et 165 enfants

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

XIV. Conclusion

La politique Enfance Jeunesse portée et déployée par la Communauté de Communes permet d'avoir une ligne de conduite commune et cohérente sur tout son territoire dans le souci du bien-être des enfants et des demandes des familles.

Cependant, les populations et leurs demandes varient d'une commune à une autre. Il est donc important que chaque structure garde ses spécificités tout en encourageant les démarches intercommunales.

> ***« Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant ».***
>
> ***Maria Montessori***

L'enfant est avant tout le citoyen d'aujourd'hui, sujet de droit faisant partie intégrante d'une famille, d'une communauté, d'une ville, d'une nation…

Il est à même de participer aux conversations, et a beaucoup à apporter par le partage de son point de vue, de ses préoccupations et de ses idées.

Cette participation doit être adaptée à l'enfant, en prenant en considération son profil, son âge, son niveau de compréhension, ainsi qu'en utilisant des outils et des espaces appropriés pour garantir son bien-être en permanence.

C'est toute la démarche de ce projet éducatif qui se veut au service de **« L'enfant, citoyen de demain ».**

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

ANNEXES

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Annexe 1. Les émotions

Les comportements sont dictés par les émotions que nous ressentons que l'on soit un enfant ou un adulte. C'est la gestion de ces émotions qui différenciera un individu à un autre.

EMOTIONS	SENTIMENTS de	BESOINS de
JOIE	Réussite / Satisfaction	Partage
COLERE	Préjudice, Injustice Agression	Réparation Recherche de changement
PEUR	Danger	Protection
TRISTESSE	Perte	Consolation Recherche d'amour
HONTE	Jugement Moquerie	Pardon, Alignement de ses valeurs
DEGOUT	Nocivité	Sécurité (fuir, s'éloigner)
SURPRISE	Tous les sens en alerte, Blocage	Crier, Reprendre ses esprits Respirer

L'enfant a besoin d'un adulte pour l'aider à identifier ses émotions, les nommer et les vivre afin d'être entendu et reconnu.

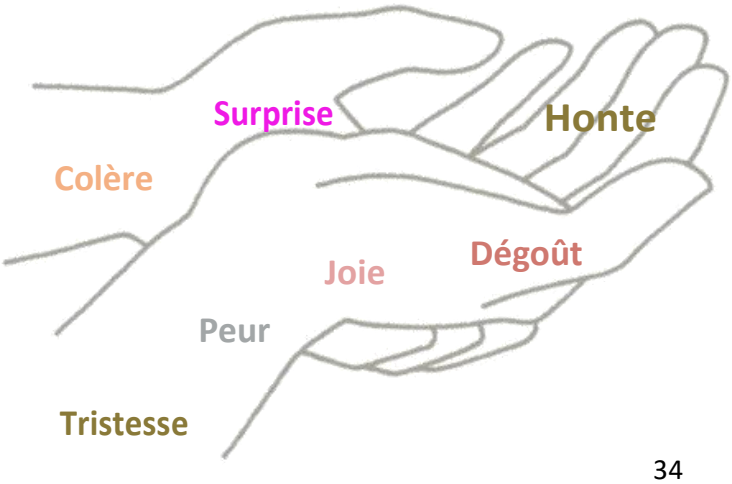

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Annexe 2. Le développement d'un enfant

Période de 0 à 3 ans

Développement moteur	**1 à 4 mois :** commence à tenir et relever sa tête, à sourire et à suivre un objet du regard, ouvre les mains, début du retournement dos-ventre. **4 à 8 mois :** coordonne ses mouvements et saisi des objets, sensible aux sonorités. **8 à 12 mois :** commence à se déplacer et ramper, parvient à se tenir debout, tient assis. **12 à 18 mois :** premiers pas, utilise ses doigts comme pince, se sert d'une cuillère, mâche, essaye de s'habiller. **18 mois à 2 ans :** court, saute, escalade, grimpe, monte et descend les escaliers, aime se lancer des défis, s'habille tout seul. **2 à 3 ans :** développe la motricité fine.
Développement social et affectif	**1 à 4 mois :** réagit au déplacement des personnes autour de lui, manifeste diverses émotions, sourit à la vue d'un visage familier. 4 à 8 mois : voix familière qui le rassure. **8 à 12 mois :** a besoin de sécurité émotionnelle et de personne référente en visuel. **12 à 18 mois** : crée de nouveau lien avec des personnes étrangères et des tiers, explore son environnement. **18 mois à 2 ans :** s'appuie sur d'autres figures d'attachements que ses parents, jeux d'imitation. **2 à 3 ans :** besoin de socialisation.
Développement cognitif	**1 à 4 mois :** explore visuellement son environnement et aura un intérêt pour les images contrastées. **4 à 8 mois :** reconnaît une personne et un objet. 8 à 12 mois : comprend certains mots, expérimente le « lâcher volontaire » et les causes à effets. **12 à 18 mois :** frustration, jalousie, confiance en soi, apprend à gérer ses émotions seul avec un adulte ou un objet transitionnel, exprime ses préférences et ses aversions. **18 mois à 2 ans :** aime se lancer des défis, s'affirme avec le non, début de l'apprentissage de la continence. Mange de tout. **2 à 3 ans :** nouvelles émotions : fierté, gêne et peurs (terreurs nocturnes, monstres, noir…). Période du « non » et de l'opposition, veut faire par lui-même, est impatient. Utilise-le « -je ». Besoin de rituels.
Développement du langage	**1 à 4 mois :** babillages et rires. **4 à 6 mois :** quand on lui parle répond avec des vocalises. **8 à 12 mois** : reconnait son prénom et des sons familiers. **12 à 18 mois :** dit quelques mots, comprend des phrases courtes. **18 mois à 2 ans :** construit des phrases avec plusieurs mots **2 à 3 ans :** développe son langage est capable de mémoriser des comptines.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Période de 3 à 6 ans

Développement moteur	- Faible coordination. - Mouvements de précisions, d'équilibre et d'adresse, difficiles. - Musculature peu développée. - Acquisitions motrices rapides.
Développement social et affectif	- Découverte des autres, socialisation dans les jeux d'imitation surtout. - Importance de la relation affective. - Identification aux parents. - Recherche de responsabilités. - Pensée égocentrique. - Début des activités de groupe. - Difficulté de coopérer.
Développement cognitif	- Fragile, goût du rêve. - Symbolique du jeu. - Met du temps à identifier et à sélectionner les bonnes infos. - Imagination débordante.
Développement du langage	- Comprend des questions plus complexes et notions abstraites. - Capable de parler d'évènements qui ont eu lieu dans la journée. - Explique les liens logiques. - Pose beaucoup de questions. **3 à 4 ans :** extension du vocabulaire, peut suivre une conversation, utilise de plus en plus de mots. **4 à 6 ans :** produit des demandes indirectes et des justifications, est capable de comprendre le comparatif, l'identité et la différence. **6 ans :** c'est l'âge de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Période de 6 à 12 ans

Développement moteur	- Habilité motrice, équilibre et mouvements plus précis. - Période favorable à l'apprentissage moteur. - Acquisition d'automatismes. - Intégration du schéma corporel. - La coordination est acquise.
Développement social et affectif	- Attention plus soutenue. - Autonomie. - Organisation en groupe. - Comportements de plus en plus socialisés. - Chamboulement des émotions. - Prend ses distances avec l'adulte. **9 à 12 ans :** vie sociale intense, notion de groupe est importante.
Développement cognitif	- Raisonnement : apparition de symbolisme et de la conceptualisation. - Différencie le réel et l'imaginaire. - Esprit critique et d'analyse. - Traitement de l'information. - Compréhension.
Développement du langage	- Organisation des phrases de manière plus concrète. - Utilise la forme passive, produit des inférences. - Comprend les sarcasmes et les métaphores. - Sait lire.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Période de l'adolescence

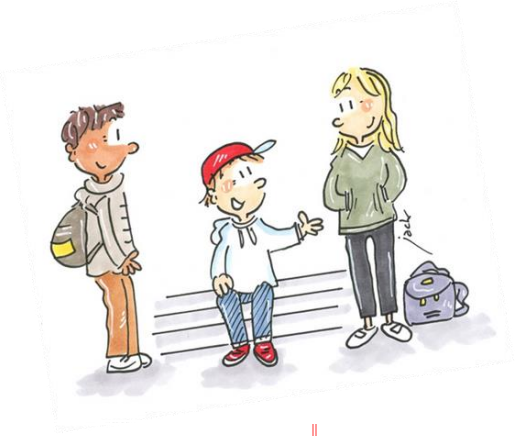

Développement moteur	- Fatigabilité due aux poussées de croissance. - Modification rapide du schéma corporel. - Changements hormonaux.
Développement social et affectif	- Identification à un groupe et à des codes. - Humeur changeante. - Vie sentimentale. - Contrôle de soi difficile. - Esprit critique, raisonnement sur le monde qui l'entoure. - Sentiments contradictoires. - Susceptibilité, oppositions, conflits. - Compromis difficiles. - Découverte d'idées et de valeurs. - Goût à la discussion. - Cherche sa place.
Développement cognitif	- Pensée déductive : raisonner, déduire, synthétiser des informations. - Pensée réflexive : se fait une opinion. - Accède à la pensée abstraite.
Développement du langage	- Langage adulte

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Annexe 3. La boîte à outils du Service Enfance Jeunesse

Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant et/ou du jeune sont de plusieurs ordres et ont pour objet l'amélioration de l'accueil des enfants et/ou des jeunes sur l'ensemble du territoire.

➢ Annualisation

L'annualisation permet d'organiser chaque temps de travail de façon à couvrir tous les besoins d'accueil du territoire sur une même année. L'annualisation considère les besoins règlementaires, et englobe un temps dédié pour la préparation des activités proposées. Elle considère également les types d'accueil qui ont spécifiquement des rythmes différents :

- Jours scolaires en périscolaire Journée en EAJE ;
- Mercredis ;
- Accueil de Loisirs en vacances Bout'chou ;
- Activités découverte Séjours ;
- Les regroupements et toutes autres actions.

L'annualisation et la souplesse qui en découle permet d'assurer une continuité de service tout au long de l'année et d'anticiper les besoins futurs. Elle permet de proposer un accueil tout au long de l'année en dehors de la période entre Noël et Nouvel An.

➢ Les bilans

Ils seront établis par les responsables de projet avec la/le chargé(e) de projet et présentés au responsable du service Enfance Jeunesse sur la base des informations des acteurs de terrain à la fin de chaque programmation d'activité.

Ils indiqueront les résultats de chacune des actions engagées sur les sites ou lors des différentes actions de loisirs inscrites dans la Convention Territoriale Globale.

La forme et la présentation des différents bilans (bilan annuel action par action rédigé par les porteurs de projets, bilans rédigés par les responsables de projets) seront homogénéisés sur la base d'indicateurs communs afin de permettre une restitution complète et synthétique aux différents comités de pilotage.

➢ Communication

Le service Enfance communique les informations essentielles mais aussi celles qui retracent le quotidien et les grands évènements du service, principalement par :

- Voie d'affichage dans les structures, écoles, mairies, siège,
- Les tracts,
- La presse locale,
- Les réseaux sociaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

➢ Les évaluations

Elles ont pour objectif d'analyser les évolutions et de réorienter, si besoin, les moyens ou le contenu relatif à certains projets voire même les grandes orientations stratégiques.

L'évaluation nous permettra de préciser :

- La pertinence des actions mises en place : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés au public, au contexte ?
- L'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- L'efficience de l'action : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- L'utilité de l'action : a-t-elle un impact sur le public, son comportement ?
- La cohérence de l'action : les objectifs et les actions vont-ils bien dans le même sens ? Traduisent-ils les intentions de l'organisateur ?

L'évaluation se fait avant, pendant et après la réalisation du projet.

Les évaluations permettront l'écriture des projets de service afin d'être en adéquation permanente avec les besoins identifiés du terrain.

➢ La formation du personnel

L'adaptabilité est l'un des grands principes qui doit être appliqué par les agents de la fonction publique.

Fort de cette notion, le personnel du service enfance est formé tout au long de sa carrière et reste en état de veille permanente pour acquérir de nouvelles connaissances.

Un plan de formation est mis en place au sein même du service.

Ce dernier se nourrit et s'enrichit au fil du temps grâce aux remontées, expériences des agents qui œuvrent au quotidien sur le terrain.

Ces derniers sont nos premiers observateurs des changements sociétaux et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les enfants du territoire.

Ces constats permettent de personnaliser les formations proposées et de s'adapter au fur et à mesure aux évolutions de la société.

Au-delà de ces formations propres au Service Enfance Jeunesse, des formations via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont également possibles pour tous les agents, de manière plus individuelle, selon leurs envies et leurs besoins. Le partage avec des nouvelles connaissances acquises lors des formations sont importantes.

Des moments de transmissions peuvent être aménagés lors de réunions d'équipe, café des anims, échanges de compétences d'une structure à l'autre.

Depuis 2018, la Communauté de Communes propose également des formations permettant de « Libérer les talents » afin de faire prendre conscience à chacun, que chaque « talent » et chaque valeur propre apportent une « plus-value » à l'équipe, à la collectivité et peut donc être mise au service de l'usager de notre territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

➢ Le guichet unique

Le guichet unique a pour objectifs :

- Améliorer la visibilité du relais petite enfance,
- Simplifier les démarches pour les familles avec un seul interlocuteur,
- Mettre en synergie toutes les ressources d'un même territoire ; il devient l'unique point d'entrée des familles en matière d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Il permet aux familles :

- De s'informer et de rechercher une solution d'accueil pour leur enfant,
- De connaître les aides financières et autres dispositifs à destination des parents,
- D'échanger sur son projet de garde et être accompagné dans le choix d'un mode le plus approprié pour concilier son projet familial et son projet professionnel.

➢ Guide de l'agent

Véritable outil de cohésion, ce « guide » co-écrit avec un organisme de formation et l'ensemble des agents de la collectivité, retrace les valeurs communes et les qualités essentielles qui animent les agents de la Communauté de Communes.

Il engage à l'exemplarité.

Il exprime la déclinaison politique qui permet à l'agent d'exercer ses missions dans l'intérêt général contribuant ainsi au bien vivre d'une population sur notre territoire.

➢ Malles Bien-Être

Créées en 2019 par des agents des structures EAJE, accueils de loisirs, la référente sanitaire et santé et la coordinatrice pédagogique, elles centralisent des outils, des ressources pédagogiques, des supports techniques d'animation afin de prendre connaissance des difficultés que peut vivre un enfant en situation de handicap, TDAH ou autres, en milieu collectif et de rendre celui si possible.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

➢ Malles pédagogiques

Le Service Enfance Jeunesse investit en permanence dans du matériel pédagogique pour enrichir ses projets et activités proposés à notre public.

Ces achats font suite à des demandes spécifiques ou à des projets ponctuels ou pour faire suite à des formations de techniques d'animation. Sous formes de malles, ces matériels sont mis à disposition de toutes les structures (exemples de malles : jeux de société, jeux extérieurs avec des cerfs-volants ou des luges, créative avec du scrapbooking et de la couture…).

➢ Mobilité

La Communauté de Communes regroupe 12 périscolaires, 3 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et 1 Relais Petite Enfance.

Chaque équipe est constituée d'un Directeur·ice et d'une équipe en fonction de la réglementation en vigueur tenant compte :

- De la période d'accueil,
- Du taux d'encadrement (différent en fonction de la période d'activité et du type d'accueil : midis, soirs, mercredis et vacances, mais aussi de l'âge des enfants : moins de 6 ans et plus de 6 ans),
- De la qualification des agents en fonction de chaque moment de la journée,
- Des effectifs déclarés et accueillis et les spécificités de chaque structure,
- De la mixité des membres de l'équipe dans la mesure du possible,
- De la complémentarité des compétences,
- Du calendrier annuel qui tient compte du calendrier scolaire.

➢ Moyens humains

Par la constitution des équipes pédagogiques en tenant compte de la réglementation en termes de taux d'encadrement et de diplômes mais aussi en fonction des compétences et de la complémentarité des agents,

Dès que possible, par la mise en place d'une personne de référence par tranche d'âge pour un meilleur suivi des enfants,

Par la formation du personnel à de nouvelles compétences et de nouvelles techniques par le biais du plan de formation,

Par la promotion des échanges de compétences au sein des équipes, Par la pérennisation des postes du personnel et l'accès à la formation.

Par les entretiens professionnels effectués chaque année

➢ Moyens pédagogiques

- Un service administratif avec des chargés de projets petite enfance, enfance et jeunesse situé au siège de la Communauté de communes. Ceux-ci assurent la coordination pédagogique, organisationnelle et administrative des structures d'accueil ainsi que l'organisation des activités de loisirs sur l'ensemble du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

- La mise en place de temps de rencontres et d'échanges réguliers entre les Directeur·ices) de structures et l'organisateur afin de garantir un accueil de qualité identique pour l'ensemble des structures du territoire tout en tenant compte des spécificités de chacun,
- La mise à disposition de temps de préparation des activités dans le cadre du temps de travail annuel de chaque agent,
- L'organisation de regroupements des enfants dans des lieux d'accueil adaptés pour proposer des activités spécifiques (selon l'âge, la maturité…),
- L'organisation de temps de rencontres, d'échanges, de débats avec les différents acteurs (parents, enseignants, partenaires culturels et sportifs),
- Un partenariat étroit avec les autres acteurs locaux (écoles, collèges, clubs sportifs et culturels, mairies, services sociaux, associations …),
- Une harmonisation des pratiques administratives de l'ensemble des documents administratifs permettant le bon fonctionnement du centre (réglementation, assurances, fiches inscriptions, déclarations…),
- Une mise en place d'outils de fonctionnement identiques à l'ensemble des structures d'accueil (classeur du/de la Directeur·ice de structure, fiches projets, fiches évaluation et bilans, apports pédagogiques, plan de maîtrise sanitaire…),
- Une réactualisation annuelle du règlement de fonctionnement,
- La mise en place de projets interservices de la Communauté de Communes afin de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leur territoire.

➢ Moyens financiers

- Élaboration d'un budget pluriannuel pour anticiper au mieux les besoins du service à court, moyen et long terme,
- Mise à disposition d'un budget pédagogique et de fonctionnement pour chaque structure et chaque projet,
- Mise en place de locaux et espaces conformes à la règlementation et adaptés permettant l'accueil des enfants en toute sécurité.

➢ Les échanges de compétences

Les échanges de compétences permettent à chaque enfant de bénéficier d'un panel d'activités divers et varié. Le projet pédagogique de chaque structure est écrit en équipe, et chaque agent y apporte sa contribution, ses compétences pour proposer une multitude d'activités dans lesquelles chaque enfant pourra s'épanouir et grandir.

➢ Les outils de suivi de d'évaluation

Les évaluations et bilans réguliers des actions permettront une analyse des projets mis en place et serviront de base à l'élaboration et au fonctionnement des actions futures en concertation avec les différents partenaires (Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, représentants de parents, responsables de structures) réunis lors de l'écriture du Projet Educatif et social des structures d'accueil.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

➢ Le plan de Maîtrise Sanitaire

Le Plan de Maîtrise Sanitaire est composé d'un ensemble de documents décrivant les moyens mis en œuvre par la Communauté de Communes pour assurer l'hygiène des locaux et la sécurité alimentaire par rapport aux dangers microbiologiques, physiques, chimiques sans oublier les dangers allergènes.

Ces documents permettront à chaque Directeur·ice, en lien avec la référente sanitaire et santé, de prouver et justifier le bon fonctionnement du système de maîtrise sanitaire.

Il permettra en outre de justifier le travail réalisé vis-à-vis des services officiels de contrôle.

➢ Le projet pédagogique

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier.

Suite à une démarche concertée avec l'ensemble des équipes d'accueil en 2022/2023, le projet pédagogique est constitué d'une trame commune à l'ensemble des structures. Chaque équipement reste cependant libre de compléter ce projet pédagogique commun selon ses spécificités locales.

Le Projet Pédagogique traduit l'engagement des équipes dans un temps et un cadre donné. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune en tenant compte de son âge.

Il précise notamment :

- La nature des activités proposées,
- Les objectifs pédagogiques ou conceptions éducatives,
- Les conditions dans lesquelles les activités physiques et sportives sont mises en œuvre,
- La répartition des temps d'activités et de repos,
- Les modalités de participation des mineurs,
- Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation,
- Les modalités d'évaluation de l'accueil,
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Ce projet pédagogique est transmis :

A l'organisateur de l'accueil,

Aux parents des mineurs accueillis (sous une forme qui peut être simplifiée),

A tous les membres de l'équipe présent et ceux qui rejoignent la structure par la suite.

Les Projets Pédagogiques des Accueils de Loisirs sont transmis aux partenaires (PMI, CAF, SDJES).

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

➢ Le Projet Educatif De Territoire

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

A l'initiative de la CCPR depuis 2018, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche labellisée, doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant.

➢ Le règlement de fonctionnement

Lors de la première prise de contact ou lors de l'inscription sur le portail familles, les familles accèdent au règlement de fonctionnement qu'elles s'engagent à respecter durant l'accueil de leur enfant.

Ce règlement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de la structure. Il est révisé annuellement par les membres de la commission enfance et par les agents du Service Enfance Jeunesse. Il est validé par le Conseil de Communauté.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

Annexe 4. Arrêté portant création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Annexe 5. Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Annexe 6. Règlements de fonctionnement des structures d'accueil : Etablissement d'accueil du jeune enfant, Relais Petite Enfance, Accueils de Loisirs

Annexe 7. Le Projet de Territoire 2020-2026

Annexe 8. « Le guide de l'agent » de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Annexe 9. Bibliographie

Recherche, brochures et articles

- Guide de l'agent au sein de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
- Guide du manager au sein de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
- « Accueillir les enfants de 3-12 ans : viser la qualité ». ONE sous la coordination de P.Camus et L.Marchal https://www.jesuisanimateur.fr/fiches-pratiques/besoins-interets-enfants.
- « Eduquer et Former » de Martine Fournier.

<u>Textes de loi</u> :

Article R2324-29 modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11
Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :
1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-

2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles.

Article R227-23 modifié par le Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006, le projet éducatif est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1. et ainsi définis :

I. Les accueils avec hébergement
   1. Séjours courts,
   2. Séjours de vacances,
   3. Séjours spécifiques
II. Les accueils sans hébergement
   1. Accueils de loisirs
      - Accueil de loisirs extrascolaire (vacances scolaires)
      - Accueil de loisirs périscolaire (mercredis et jours scolaires
   2. Accueil de jeunes

Le Projet Educatif prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.
Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R227-24 : Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils ( ) et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.
Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.
Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.
Article R227-25 : La personne qui assure la direction d'un des accueils ( ) met en œuvre le projet éducatif ( ) dans les conditions qu'il définit dans un document(*), élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.
La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Article R227-26 : Le projet éducatif et le document mentionné à l'article R. 227-25 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20241205-2024_5_106-